



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1 et 2.4

N° de la demande : 2011-6064
Demande : B.2.1 Ajouts ou modifications aux propriétés chimiques d'une préparation commerciale ou d'un concentré de fabrication – Garantie
B.2.4 Ajouts ou modifications aux propriétés chimiques d'une préparation commerciale ou d'un concentré de fabrication – Proportion des produits de formulation
Produit : AGENT DE PRÉSERVATION DU BOIS CHEMONITE ACZA
N° d'homologation : 31017
Matières actives (m.a.) : Cuivre présent sous forme d'oxyde cuivrique (CUJ)
Zinc présent sous forme d'oxyde de zinc (ZNO)
Arsenic présent sous forme d'anhydride arsénique (ARP)
N° de document de l'ARLA : 2178423

Objet de la demande

La présente demande a pour objet d'homologuer un nouvel agent commercial de préservation du bois, AGENT DE PRÉSERVATION DU BOIS CHEMONITE ACZA, qui contient du cuivre présent sous forme d'oxyde cuivrique (CUJ à 8,79 %), de l'oxyde de zinc (ZNO à 4,42 %) et de l'anhydride arsénique (ARP à 3,59 %). Ce groupe de matières actives s'appelle également arsénate ammoniacal de cuivre et de zinc (ACZA); il a récemment fait l'objet d'une réévaluation par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). L'AGENT DE PRÉSERVATION DU BOIS CHEMONITE ACZA est similaire au produit précédemment homologué (AGENT DE PRÉSERVATION DU BOIS CHEMONITE; n° d'homologation 25809) qui appartient au même titulaire d'homologation.

Évaluation des propriétés chimiques

L'AGENT DE PRÉSERVATION DU BOIS CHEMONITE ACZA se présente sous forme de solution contenant du cuivre à 8,79 % (présent sous forme d'oxyde cuivrique), du zinc à 4,42 % (présent sous forme d'oxyde de zinc) et de l'arsenic à 3,59 % (présent sous forme d'anhydride arsénique). Cette préparation commerciale a une densité de 1,287 g/mL et un pH de 9,80. Les exigences concernant les propriétés chimiques de l'AGENT DE PRÉSERVATION DU BOIS CHEMONITE ACZA ont été remplies.

Évaluations sanitaires

L'AGENT DE PRÉSERVATION DU BOIS CHEMONITE ACZA présente

une toxicité aiguë élevée par voie orale ($DL_{50} = 232$ mg/kg p.c.) et une toxicité aiguë faible par voie cutanée ($DL_{50} > 5050$ mg/kg p.c.) et par inhalation ($CL_{50} > 2,23$ mg/L) chez le rat. Il est considéré comme un irritant oculaire ou cutané extrême chez le lapin. L'étude sur la sensibilisation cutanée soumise a été considérée comme n'étant pas concluante; en l'absence d'une étude acceptable sur la sensibilisation cutanée, l'AGENT DE PRÉSERVATION DU BOIS CHEMONITE ACZA est considéré comme étant un sensibilisant cutané potentiel.

L'utilisation de la nouvelle préparation commerciale appelée AGENT DE PRÉSERVATION DU BOIS CHEMONITE ACZA ne représente pas une augmentation par rapport aux utilisations actuellement homologuées de l'ACZA. Les avis proposés figurant sur l'étiquette sont conformes aux exigences du document RVD2011-06, *Agents de préservation du bois de qualité industrielle : créosote, pentachlorophénol, arséniate de cuivre chromaté et arséniate de cuivre et de zinc ammoniacal*. Aucun risque professionnel préoccupant n'est envisagé si toutes les instructions et mises en garde figurant sur l'étiquette sont respectées.

Évaluation environnementale

L'agent de préservation du bois actuellement homologué est très semblable au nouveau produit. La demande a pour objet de diminuer la teneur en eau de l'agent de préservation du bois en vrac en vue de l'expédition. Le produit homologué contient les mêmes matières actives que ce produit, à savoir du cuivre présent sous forme d'oxyde cuivrique (5,7 % par rapport à 8,79 %), du zinc présent sous forme d'oxyde de zinc (2,5 % par rapport à 4,42 %) et de l'arsenic présent sous forme d'anhydride arsénique (1,3 % par rapport à 3,59 %). La source de cuivre doit passer de l'oxyde cuivreux à l'oxyde cuivrique. Ce produit est un produit commercial non destiné à l'usage domestique; il s'agit d'un mélange en vrac à transporter dans des wagons-citernes.

L'ARLA a réévalué l'ACZA et a déterminé que ce produit est admissible au maintien de l'homologation si les mesures d'atténuation recommandées sont adoptées telles qu'elles sont décrites dans le document réglementaire RVD2011-06, *Agents de préservation du bois de qualité industrielle : créosote, pentachlorophénol, arséniate de cuivre chromaté et arséniate de cuivre et de zinc ammoniacal*. L'étiquette proposée inclut des énoncés appropriés sur les risques environnementaux et les mentions d'atténuation qui s'y rapportent, comme il est indiqué dans le document réglementaire susmentionné.

Évaluation de la valeur

Le produit AGENT DE PRÉSERVATION DU BOIS CHEMONITE ACZA est semblable au produit actuellement homologué AGENT DE PRÉSERVATION DU BOIS CHEMONITE, n° d'homologation 25809, à l'exception d'une augmentation de la garantie du produit. Cependant, les doses d'application (c'est-à-dire le taux de rétention cible) sont identiques. Cette nouvelle préparation plus concentrée vise à réduire le coût d'expédition et les coûts en carburant qui y sont associés par rapport à un produit plus dilué.

Un rapport de synthèse indiquant les résultats de divers essais en champ sur sol et par contact avec le sol a été fourni à l'appui de l'utilisation de l'AGENT DE PRÉSERVATION DU BOIS CHEMONITE ACZA comme produit industriel de préservation du bois. Des études portant sur les xylophages marins et les termites ainsi que d'autres insectes qui s'attaquent au bois ont

également été fournies. Les essais ont eu recours à des méthodes standards reconnues sur une durée représentative afin d'évaluer si les doses proposées sur l'étiquette parvenaient efficacement à supprimer divers champignons décomposeurs sur différentes espèces de bois. Les données fournies démontrent l'efficacité du produit proposé. Les taux de rétention cibles de l'AGENT DE PRÉSERVATION DU BOIS CHEMONITE ACZA correspondent aux taux indiqués dans le document RVD2011-06, *Agents de préservation du bois de qualité industrielle : créosote, pentachlorophénol, arséniate de cuivre chromaté et arséniate de cuivre et de zinc ammoniacal* (4,0 kg/m³ pour les applications au-dessus du sol, de 6,4 à 12,0 kg/m³ pour le contact avec le sol et l'eau douce et 30,0 kg/m³ pour le contact avec l'eau de mer salée). Ces doses sont étayées dans le cadre de l'allégation de traitement de préservation du bois sous pression en vue de la protection contre les termites et d'autres insectes qui s'attaquent au bois.

Conclusion

L'ARLA a examiné les renseignements fournis à l'appui de la présente demande et a déterminé que la garantie et la proportion des produits de formulation dans l'AGENT DE PRÉSERVATION DU BOIS CHEMONITE ACZA sont acceptables, et que l'homologation de ce nouveau produit commercial de préservation du bois est acceptable.

References

PMRA Document Number	Reference
2140951	2011, Chemonite™ ACZA Efficacy, DACO: 10.2.3.2(G), 10.2.3.3(E)
2140961	Chemonite ACZA Wood Preservative Toxicology Summaries - Toxicology, DACO: 4.1
2140962	Chemonite™ 22% Concentrate Final Report Acute Oral Toxicity Study (UDP) in Rats, DACO: 4.6.1
2140963	Chemonite™ 22% Concentrate Final Report Acute Dermal Toxicity Study in Rats, DACO: 4.6.2
2140964	Chemonite™ 22% Concentrate Final Report Acute Inhalation Toxicity Study in Rats, DACO: 4.6.3
2140965	Chemonite™ 22% Concentrate Final Report Acute Eye Irritation Study in Rabbits, DACO: 4.6.4
2140966	Chemonite™ 22% Concentrate Final Report Acute Dermal Irritation Study in Rabbits, DACO: 4.6.5
2140967	Chemonite™ 22% Concentrate Final Report Skin Sensitization Study in Guinea Pigs, DACO: 4.6.6
2205086	2010, Acute Dermal Clinical signs, DACO: 4.6.2
2205087	Skin Sensitization Study in Guinea Pigs (Positive Control) Alpha-hexylcinnamaldehyde, DACO: 4.6.6
2140954	2010, Formulation Process for Chemonite ACZA, DACO: 3.1.2, 3.2, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3 CBI
2140955	2011, Chemonite ACZA Wood Preservative - Establishing Certified Limits, DACO: 3.3.1 CBI

- 2140956 2010, Method Validation for the Analysis of Copper, Zinc, And Arsenic in Chemonite™ 22% Concentrate, DACO: 3.4, 3.4.1 CBI
- 2140957 2011, Freezing Point Analysis for 2 Samples of 22% ACZA (Chemonite) Treating Solution (1381-99-1, ARN 2010001585 and 1317-142, ARN 11001250), DACO: 3.4, 3.7 CBI
- 2140958 2010, Physical and Chemical Properties of Chemonite™ 22% Concentrate, DACO: 3.5, 3.5.1, 3.5.2, 3.5.4, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9
- 2205083 2012, Description of Formulation Process Clarification Response, DACO: 3.2.2 CBI
- 2205084 2012, 3.5 Chemical and Physical Properties Clarification Response, DACO: 3.5.1, 3.5.10, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.5 CBI
- 2205085 2012, Chemonite ACZA Wood Preservative Toxicology Deficiency Responses, DACO: 4.6.1, 4.6.2, 4.6.3, 4.6.4, 4.6.5, 4.6.6 CBI
- 2224190 2012, 1 Year Storage Stability and Corrosion Study of Chemonite™ 22% Concentrate, DACO: 3.5.10, 3.5.14
- 2140968 2011, Chemonite ACZA Exposure - Use Description/Scenario (Application and Postapplication), DACO: 5.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.